

b1• Ouvrage Portuaire OP07 :

La plate-forme OP07 (fig. C•38) est nettement délimitée, côté port par un quai dont le tracé referme le bassin puis vient mourir et chevaucher les derniers rochers au moyen d'un muret rapporté (fig. C•39).

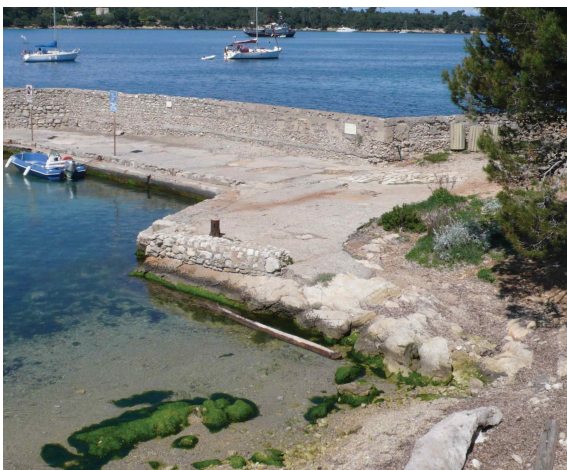


Fig. C•38 - La plate-forme (OP07) (© CPA)



Fig. C•39 - Le muret rapporté (© CPA)

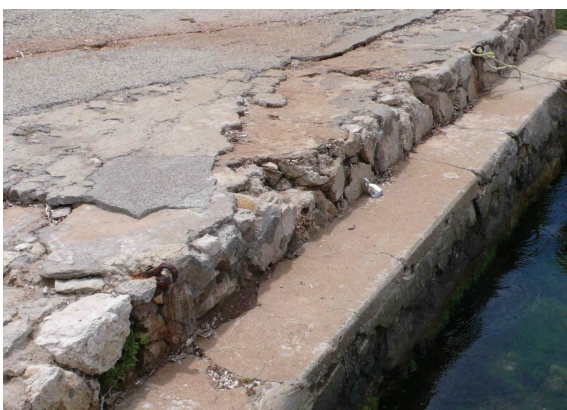


Fig. C•40 - Rive du quai en petits blocs (© CPA)

Le premier segment dont il est question est véritablement un ouvrage de quai, présentant les mêmes caractéristiques techniques que ceux examinés à l'ouest, avec, néanmoins, l'emploi de blocs de moindres calibres en rive (fig. C•40). Il est précédé d'une marche. Sur la tranche, des anneaux forgés sont encore utilisés par les

plaisanciers. On note une consolidation ancienne en béton à l'extrémité occidentale du quai (fig. C•41).

Le segment en retour vers la plage n'appartient pas au dispositif de quai. Il forme un muret de moellons, en légère surélévation par rapport au niveau de la plate-forme, posés sur le rocher qui émerge du plan d'eau (fig. C•42 & C•43).



Fig. C•41 - Consolidation de l'extrémité du quai (© CPA)



Fig. C•42 - Muret en retour vers la plage (© CPA)



Fig. C•43 - Muret en retour élevé sur le rocher (© CPA)



Fig. C•44 - Mur-abri au nord de la plate-forme OP07 (© CPA)

Au nord, après avoir donné accès au segment suivant, l'espace est refermé à l'est par un mur-abri, lui-même défendu par l'enrochement des années 1960. Ce mur protège l'ensemble du quai oriental. Dans le tronçon ouest-est de l'ensemble OP07, le mur est réalisé selon deux techniques : la première (M4), que l'on retrouve sur la presque totalité de son tracé le long du quai, provient d'une préfabrication foraine de blocs de 0,60 m de hauteur, de 0,55 m d'épaisseur et de longueur variable (0,80 m et plus) (fig. C•44). L'agrégat est constitué de petits blocs concassés. Les éléments sont posés en deux rangs superposés, couronnés d'un rang d'une trentaine de centimètres de haut, taluté vers le large. Le segment décrit occupe la partie occidentale du mur. La deuxième technique constructive (M5) concerne le partie orientale de la maçonnerie réalisée, de façon traditionnelle, en moellons avec le sommet taluté (fig. C•45).



Fig. C•45 - Mur-abri au nord au sommet taluté (© CPA)

L'inclinaison du sol, du sud (+1,87 m) vers le nord (+0,92m), rappelle que l'ouvrage est bâti en prolongement d'une rampe d'accès au chemin est-ouest de l'île. D'ailleurs, les vestiges d'une calade viennent confirmer le lien ancien entre équipement portuaire et terre ferme (fig. C•46 & C•47).



Fig. C•46 - Rampe sud vers le chemin est-ouest de l'île (© CPA)



Fig. C•47 - La calade (© CPA)

Vers l'est, une dalle de béton arrête le dispositif (cf fig. C•45), alors qu'à l'ouest, sous les chapes de béton tardives, apparaît le revêtement de pierres primitif.

b2• Ouvrage Portuaire OP08 :

Le segment suivant vers le nord, OP08, forme un quai rectiligne, alors que le mur-abri marque une inflexion vers l'ouest au milieu du tracé. Cette inflexion réduit le plan de circulation (fig. C•48). La structure ancienne du quai et de la marche est visible au droit de lacunes laissées par le revêtement béton appliqué au cours de différentes campagne de restauration (fig. C•49).

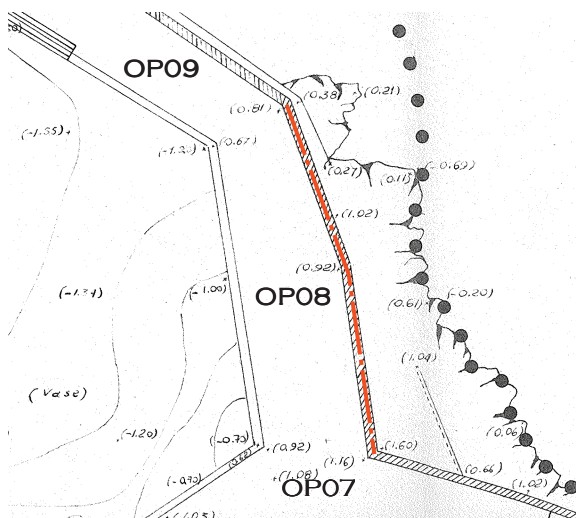


Fig. C•48 - Le segment de quai OP08 (© CPA)



Fig. C•49 - Le quai et la marche (© CPA)